LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME IV. EDMONTON, JEUDI, 1 AVRIL, 1909. No 26.

NOUVELLES REGIONALES

HOWELL

Au moment où, attirés par le printemps, de nombreux émigrants arrivent chaque jour dans les fertiles provinces de l'Ouest, nous désirons appeler leur attention sur la paroisse si française d'Howell, pour laquelle nous dit le Rév. Père Bourdel, dans "l'Action Sociale," les journaux n'ont jamais fait de réclame.

Située sur le C. N. R., presque à égale distance entre Winnipeg et Edmonton, Howell qui n'existait même pas il y a quelques années, compte maintenant, 2 élévateurs, en attendant que, probablement à l'automne, un troisième soit construit, 2 magasins généraux, 2 cours à bois, 2 entrepôts de machines, 1 hôtel, 1 docteur, une écurie de louage, 1 magasin de harnais ,etc., etc.

Un nouveau magasin va se monter au printemps, et des instances très vives sont faites par les citoyens pour amener l'une de nos grandes banques à y fonder une succursale.

Howell compte aussi une magnifique église, qui ferait honneur à un centre plus important, et une école dirigée par des religieuses.

Aux environs immédiats d'Howell, il ne reste qu'assez peu de homesteads à prendre; mais des terres améliorées peuvent être achetées à bon compte.

Comme le fait justement remarquer le R. P. Bourdel, il y a beaucoup de célibataires qui prennent des terres, uniquement pour les vendre une fois patentée, et comme le courant d'émigration, dirigé à grands renforts de réclame vers d'autres centres, ne s'est pas encore fait sensiblement sentir ici, il en résulte que des fermes de toute première qualité, peuvent être achetées à des prix très bas; comparativement à certains autres centres.

Il y a là, un avantage énorme pour les acheteurs, d'autant plus qu'Howell autant et plus que bien des centres peut leur donner le triple avantage: 1o d'un écoulement facile de tous les produits de la ferme; 2o. d'être un centre presque totalement de langue française, où la connaissance de la langue anglaise n'est nullement nécessaire pour conclure un marché; 3o. d'être à proximité de l'église et de l'école.

A ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter, nous dirons: "Allez plus au sud, à quelques milles, dans le township 37, rang 28 notamment; vous trouverez de 40 à 50 homesteads à prendre. Dans toute la région comprise entre Howell et le centre Canadien-Français de Viscount, sur la ligne du C. P. R. au sud, il existe encore de nombreuses terres disponibles avec comme à Howell, du bois tout près, et de l'eau assez facilement. De plus, la ligne tracée à un mille à l'est d'Howell traverse toute cette région du Nord au Sud ,et un autre ,tracée de Saskatoon à Humboldt, la traverse de l'Est à l'Ouest.

Déjà un peu partout se trouvent des Canadiens, Français et Belges, sur le 37-28 et le 37-1, existe une forte colonie de langue française, qui probablement sera bientôt érigée en paroisse, et toute la contrée entre les deux lignes du C. N. R. et du C. P. R. est appelée d'ici peu à devenir entièrement de langue française.

Je ferai remarquer en outre, qu'en attendant les nouvelles lignes, l'on a déjà des marchés à proximité, puisqu'il n'y a que 25 milles entre le C. N. R. au Nord, et le C. P. R. au sud, les plus éloignés de l'un ou de l'autre des chemins de fer ne peuvent donc être à plus de 10 à 15 milles d'une station.

Et pour terminer, nous ajouterons avec le R. P. Bourdel, que les émigrants de langue française sont assurés du meilleur accueil de la part du pasteur de la paroisse aussi bien que de la part des paroissiens.

MOOSE LAKE

Monsieur Eugène Vadeboncoeur, à qui nous offrons nos sincères félicitations pour sa récente nomination de Juge de paix, vient d'être soumis à une cruelle épreuve.

Avec beaucoup de travail il était parvenu à s'installer confortablement et sa maison était connue de tous pour sa cordiale hospitalité, quand, tout à coup, lundi dernier, le feu se déclara chez lui, pendant qu'il était au bois, et en quelques instants, tout fut consumé; c'est à peine si quelques objets furent sauvés du désastre.

Avec nos condoléances, nous offrons à notre estimé concitoyen, nos entières sympathies.

CALGARY

Nous avons eu le plaisir de saluer le retour, parmi nous, de M. Pierre Dussault frère de M. Jos. Dussault, notre concitoyen bien connu et estimé ici.

M. Pierre Dussault était allé passer l'hiver en province de Québec au milieu des siens, qu'il a retrouvé en parfaite santé.

BEAUMONT

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un fils à M. et Mme Albert Lavigne.

Les parrain et marraine de l'enfant sont M. et Mme Hérode Chalifou.

Le soir du baptême eut lieu un dîner intime, chez le père de l'enfant, qui réunissait: MM. Leblanc, Durocher, P. Bérubé, P. Bruneau, L. Gagnon, M. et Mme Chalifou.

BROSSEAU

Tout est redevenu très tranquille ici depuis les élections, et chacun s'occupe activement de faire ses préparatifs en vue des semences.

Tout fait prévoir que celles-ci seront très prochaines, la neige ayant presque complètement disparue et le soleil devenant de plus en plus chaud rapidement.

Les colons commencent à arriver depuis quelques jours et ce mouvement paraît devoir augmenter considérablement dans une période très courte. On nous annonce en effet le départ de Montréal, dans les premiers jours d'avril, d'un fort contingent de Canadiens-français, Français et Belges qui viendront s'établir dans nos régions.

Les parties les plus avantageuses pour la colonisation sont St-Paul des Métis, St-Vincent, Moose Lake; de plus il reste encore beaucoup de homesteads à prendre autour de Duvernay, Brosseau, Lafond, etc.

Dans ces dernières paroisses, déjà très colonisées, il y a d'excellents terrains à vendre à de bonnes conditions.

Les nouveaux colons seront parmi nous les bienvenus, et chacun s'efforcera de les aider par d'utiles renseignements et conseils.

D'un autre côté, que ceux-ci s'adressent de préférence en arrivant à des gens compétents en matière de colonisation, prêtres ou guides du gouvernement.

Nous recommandons ces derniers qui s'efforceront de choisir d'excellents terrains pour les nouveaux venus ,et cela gratuitement, sauf un indemnité pour une voiture, s'ils en fournissent.

On peut connaître les noms des guides en s'adressant à Végreville, à M. Tétreault, agent d'immigration.

Notre distingué représentant au Parlement Provincial, M. P.-Ed. Lessard a déjà commencé à s'occuper activement de nos intérêts. ..

C'est ainsi qu'il a fait nommer des commissaires compétents partout où il n'y en avait pas. Il a fait placer plusieurs jeunes gens dans des partis d'arpentage, et de plus il a obtenu que les poteaux de téléphone soient fournis par soumissions. Les fermiers qui ont coupés de ces poteaux ou qui veulent le faire, pourront les livrer à un employé du gouvernement qui les paiera un prix raisonnable, fixé par le gouvernement lui-même.

Tout ceci n'est qu'une partie de ce que M. Lessard a déjà fait pour nous; et tout ce qu'il a fait n'est que peu de chose en comparaison de ce qu'il fera pour notre beau comté de Pakan.

Tous ici, nous lui sommes profondément reconnaissants de son labeur. Les quelques personnes qui ont essayé d'entraver sa candidature, durant la campagne électorale, commencent à ouvrir les yeux. Nous ne doutons pas, qu'avant longtemps, ils les ouvrent tout à fait.

Tous les colons qui s'étaient absentés depuis l'automne dernier, pour aller travailler au dehors, sont revenus pour faire leurs semences.

M. Emile Cloutier, vient de faire l'acquisition d'un terrain du C. N. R., dans le canton de Lafond, au prix de $10.00 l'acre.

Les armements de l'Allemagne

Berlin. — Herr Von Schoen, secrétaire aux affaires étrangères, parlant aujourd'hui, au nom du chancelier de Bulow, devant la commission du budget du Reichstag, a expliqué que, durant les pourparlers entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet de la portée et du coût des programmes navals des deux pays, la Grande Bretagne a donné à entendre à l'Allemagne qu'elle était prête à en venir à une entente à ce sujet, mais qu'au cours d'une conversation officielle les représentants autorisés anglais et allemands n'ont jamais fait de proposition directe qui pût être regardée comme une base de négociations officielles.

Le programme naval de l'Allemagne a été réglé par la loi et était purement dans un but de défense et nullement une menace adressée à quelque nation que ce soit.

Les membres de la commission du budget ont été unanimes à exprimer l'espoir que les relations entre la Grande Bretagne et l'Allemagne continueront à se développer dans un esprit d'amitié et ne seront pas troublées par l'excitation actuelle au sujet de la construction navale.

La commission du budget a décidé de rapporter, au Reichstag les estimés navals du gouvernement. Il n'a été effectué aucun changement dans les grandes lignes des estimés, qui pourvoient à trois navires du type "Dreadnaught" et à un grand croiseur.

Les demandes du Manitoba

Ottawa. — Les ministres manitobains, les honorables MM. Rogers et Campbell, ont eu une nouvelle entrevue avec Sir Wilfrid Laurier au sujet de la demande, faite par la province, de meilleurs termes financiers relativement à l'extension projetée des frontières provinciales.

Sir Wilfrid leur a dit que le gouvernement ne pouvait se rendre à la demande faite par le Manitoba, d'une subvention supplémentaire en argent semblable à celle qui a été accordée à la Saskatchewan et à l'Alberta, mais qu'il était prêt à accorder au Manitoba une somme suffisante pour couvrir les frais de l'administration du nouveau territoire qui doit être ajouté à la province. A l'heure actuelle, la mise en vigueur de la loi dans la partie du district de Keewatin attribuée au Manitoba ne coûte qu'à peu près quinze cents dollars par année.

Il est entendu que le gouvernement du Dominion est prêt à accorder une subvention annuelle de $10,000 ou toute somme raisonnable, nécessaire pour couvrir les dépenses assumées de ce chef par la province.

Les ministres du Manitoba, cependant, sont encore mécontents des conditions du gouvernement et continuent à tirer de l'arrière dans l'espoir d'obtenir la pleine mesure de leur demande d'une subvention annuelle en argent, telle que contenue dans le mémoire présenté l'année dernière au gouvernement fédéral.

Ils désirent évidemment conserver leurs "griefs" afin de s'en servir pour des fins de campagne quand M. Roblin fera son prochain appel au peuple.

En vue du refus du Manitoba d'accepter les conditions offertes par le gouvernement, il est pratiquement certain qu'aucun projet de loi ne sera déposé à cette session pour étendre les frontières provinciales.

La situation en Europe centrale

Une note semi-officielle parue dans la "Gazette de Cologne" décrit la situation entre l'Autriche et la Serbie sous les couleurs les plus sombres en ce qui regarde le maintien de la paix, mais on espère que le conflit sera localisé si on décide d'avoir recours aux armes.

"Tandis que des efforts sont tentés en différents quartiers en vue de trouver une solution de la crise, dit la note, une ligne de conduite toute opposée est suivie en Serbie. Il n'est pas probable que de simples avis aboutissent à quoi que ce soit à Belgrade, il faudra une forte pression de la part des puissances, surtout de la Russie, pour amener les Serbes à la raison. Les propositions russes ont été jusqu'ici sans succès parce qu'il s'est produit en même temps en Russie des démonstrations politiques qui ont tendu à augmenter l'entêtement de la Serbie. De plus, l'interprétation donnée par la Grande Bretagne à la note russe demandant une conférence internationale sur la question de la Bosnie et de l'Herzégovine ne servent qu'à induire davantage la Serbie à la résistance. Les propositions russes ne sont pas de nature à servir les fins de la paix. La situation militaire est si critique qu'il ne se passera peut-être que peu de jours avant que les troupes autrichiennes entrent en Serbie.

"Il est permis de douter que les efforts honnêtes de quelques-unes des puissance réussissent à empêcher une guerre, mais les pourparlers entre les diverses nations donnent à espérer que le conflit pourra être localisé."

Le programme proposé par le ministre des affaires étrangères Titton pour une conférence internationale sur la situation des Balkans n'a pas été rendu public. Il y a lieu de croire, cependant, qu'il est basé sur trois points: en premier lieu, que les puissances prennent note de la renonciation de la Serbie à toute demande de compensation territoriale pour l'annexion, par l'Autriche-Hongrie, de la Bosnie et de l'Herzégovine, en second lieu, la ratification de l'indépendance de la Bulgarie telle que déclarée à Tirnovo, le 5 octobre, et en troisième lieu, la modification de l'article 29 du traité de Berlin.

On affirme que l'opinion publique autrichienne a accepté ce programme avec satisfaction, mais le fait que l'Autriche-Hongrie a augmenté le nombre de ses troupes le long de la frontière, et a pratiquement mobilisé sa flotte, cause en Italie une inquiétude considérable. On craint que la situation actuelle n'ait son dénouement dans une ouverture des hostilités.

La défense de l'Empire

Ottawa, 27.

On continue de discuter, ici, la question de la défense navale du Canada et les hypothèses et les théories les plus variées ont cours.

La déclaration officielle du gouvernement est attendue avec impatience et ce n'est qu'avec le discours du Premier Ministre, lundi, qu'on sera vraiment fixé sur l'intention décisive du gouvernement à cet égard.

On remarque cependant avec satisfaction que l'excitation jingoiste qu'on qualifie de "dead-naughtism" s'est considérablement calmée depuis quelques jours et on attend maintenant une déclaration plus intéressante que passionnée.

On attend une solution conforme au principe essentiellement libéral d'autonomie, passé aux conférences impériales de Londres, mais tout commentaire porté à l'avance sur l'action du gouvernement en cette matière, serait superflue ,avant que Sir Wilfrid ait lui-même nettement défini l'intention du gouvernement.

La discussion de lundi soir, sera suivie avec la plus grande attention par la députation, la presse et le public.

On commence à nous connaitre

Le journal italien la "Minerva," de Rome, publie un excellent article sur le Canada, dont nous sommes heureux de reproduire le passage suivant:

"Heureusement, la culture du blé s'est développée à un degré phénoménal depuis quelques années dans les plaines fertiles et sans bornes de l'Ouest canadien. La production augmente toujours. Le jour n'est pas éloigné où le Canada, cultivé avec une ardeur fébrile par les bras robustes des immigrants qui y arrivent en foule, deviendra le grenier de l'univers, comme l'Egypte fut le grenier de l'Empire romain.

Quant on considère que pour sa consommation locale, le Canada n'a besoin que de 25,000,000 de boisseaux de blé on conçoit la quantité énorme de blé dont il peut disposer pour l'exportation. Les statisticiens et publicites canadiens ont calculé que dans vingt-cinq ans le champ de blé de l'Ouest canadien couvrira 6,000,000 d'acres; comme la production moyenne est de 18.98 boisseaux par acre, ce qui excède de 50 p.c. la productivité moyenne du reste du monde, le Canada sera capable de mettre sur le marché une quantité de grain égale à la moitié de la production totale du monde, production qui à présent se chiffre à 1,500,000,000 de boisseaux."

La nationalisation des élévateurs

Les cultivateurs de la Saskatchewan semblent décidés à obtenir l'établissement d'élévateurs pour emmagasiner leurs grains. La mesure est quelque peu socialiste, quoiqu'à un moindre degré que la nationalisation des chemins de fer. Dans nombre de pays déjà, l'Etat exploite des entrepôts de marchandises. Les élévateurs de l'Etat, dans notre Nord-Ouest, permettraient aux cultivateurs de garder leurs grains sans beaucoup de frais, jusqu'à ce que le marché leur paraisse favorable. Les banques feraient sans doute des avances, sur les certificats de ces élévateurs. Mais, alors, la spéculation sur les grains passerait des marchands aux producteurs eux-mêmes.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

Commission de service géodésique

Une motion de M. Maclean, député de Lunenburg, demandant copie de toute correspondance, de tous rapports, documents, décrets du conseil en la possession du gouvernement au sujet de l'établissement d'une commission de service géodésique et à l'inauguration d'un service d'explorations géodésiques du Canada, provoqua un débat académique, intéressant seulement pour les experts en matière d'arpentage.

M. Maclean demanda la création d'un département spécialement chargé des explorations géodésiques et autres. M. Currie, conservateur, approuva le député de Lunenburg.

Il soutient que les cartes actuelles du Canada ne sont pas plus exactes que si elles étaient faites par des enfants d'école. Le procédé actuel d'arpenter les terres du pas est usé. Il faut employer les procédés en vigueur aux Etats-Unis.

L'honorable M. Oliver, sans s'opposer à la motion de M. Maclean, fit observer que dans les divers départements on a besoin du service d'arpenteurs et d'ingénieurs et que dans l'octroi d'entreprises, les entrepreneurs, ne pourraient pas toujours attendre qu'un département spécial ait fait les travaux d'arpentage. La motion de M. Maclean fut adoptée.

M. McIntyre

Mercredi dernier, au moment où M. McIntyre, député libéral de Strathcona, prenait son siège à la Chambre, la droite l'applaudit chaleureusement et lui offrit une merveilleuse gerbe de roses.

M. McIntyre arrivait de notre province où il a beaucoup contribué aux succès libéraux.

Le péril allemand

Contrairement à l'attitude générale, les oppositionnistes n'ont pas soulevé la question de faire cadeau d'un vaisseau de $10,000,000 à la marine anglaise. Par contre, cette histoire. lancée par les impérialistes, continue à faire le sujet de nombreux commentaires dans les couloirs du parlement.

Si nous en croyions les partisans étroits de l'impérialisme, les Allemands seraient à nos portes, flambergo au vent, prêts à nous lancer dans l'éternité. Pourquoi?

Malgré l'attitude du "Globe," on croit généralement que les gauchistes hésiteront avant de soumettre au parlement tout projet de subvention à la marine anglaise. Le ton des journaux locaux a eu l'effet d'une douche d'eau froide sur la tête des champions de l'impérialisme ,tel le colonel Sam Hughes.

Les efforts des adversaires de la sage administration du gouvernement Laurier, pour créer une panique en ce pays, seront vains. Telle est la déclaration d'un vieux parlementaire.

Subsides aux chemins de fer

On étudie les subsides du département des chemins de fer, en commençant par les items de l'Intercolonial.

L'examen, qui prend un caractère local et technique, porte sur des sommes destinées à des améliorations dans les provinces Maritimes, à l'usine de Moncton, notamment, et à des déviations de ligne en Nouvelle-Ecosse, etc.

Sauf les 20 millions du Grand-Tronc-Pacifique, dont on remet l'examen à plus tard, la Chambre vote tous les crédits affectés aux chemins de fer, soit $1,798,850 pour l'Intercolonial et $244,000 pour l'Ile du Prince Edouard, imputable au compte capital.

On vote aussi $65,000 pour pourvoir aux tracés du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

AU SENAT

La réforme du Sénat

On a continué au Sénat, le débat sur la résolution de l'hon. M. Scott concernant la réforme du Sénat.

Le sénateur Poirier est d'accord avec l'hon. M. Ross, sur ce point que la constitution du Sénat ne saurait être changée sans le consentement de toutes les provinces. M. Poirier dit qu'il a ses propres idées concernant la réforme du Sénat. D'abord, il ferait en sorte que tous les sénateurs soient choisis et nommés par les différentes provinces. Il spécifierait trois sénateurs pour chaque province dont la nomination serait faite de la façon suivante: un par les universités et les institutions enseignantes de haut lieu; un par les chambres de commerce, et le troisième par les journalistes.

En deuxième lieu, il fixerait le terme d'office des sénateurs à neuf ans, avec la retraite d'un tiers des membres du Sénat tous les trois ans. Il abolirait la qualification foncière pour la remplacer par la qualification intellectuelle et morale. Le Sénat élirait son propre président. En cas de "dead-lock," il y aurait une conférence conjointe des deux chambres ,et en tel cas, la couronne aurait le droit de nommer deux sénateurs pour chaque province durant une période de trois années. Il donnerait aux ministres le droit de siéger dans chacune des chambres du parlement, mais le droit de vote dans une chambre seulement.

Le sénateur Legris ne voit pas la nécessité de la proposition de l'honorable M. Scott. Rien ne justifie, en ce moment, l'abolition ou un changement quelconque dans la constitution du Sénat. Il croit que le Sénat est plus indépendant et plus utile que la Chambre des Communes. L'élection des sénateurs ne pourrait que diminuer leur indépendance. Cependant, il est en faveur de la nomination d'une moitié des sénateurs par les législatures.

Les pensions de retraite et les juges

L'hon. sénateur Power a soumis durant une séance sa résolution, attirant l'attention du gouvernement sur l'état non satisfaisant de la loi concernant la retraite des juges ,des employés civils et autres du service public du Canada et demandant si le gouvernement doit apporter un remède au présent état de choses.

La loi devrait être faite de façon à permettre à un juge de prendre sa retraite, après vingt-cinq ans de service, fixant le chiffre de sa pension à celui de sa contribution au fonds de retraite. M. Power critique aussi le système actuel de contribution des employés civils et demande qu'on le remplace par un fonds de retraite au plus tôt.

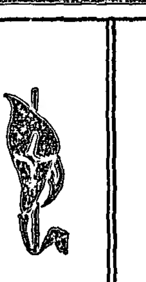
M. le sénateur Choquette dit qu'il est d'accord avec M. le sénateur Power excepté sur ce point. Il croit qu'un juge jouissant de sa retraite obtenue pour cause d'infirmité ne devrait pas avoir le droit d'exercer la profession d'avocat. Il désapprouve un juge de la Cour d'Appel qui reçoit tous les avantages de sa retraite et qui se lance en campagne politique comme chef d'organisation d'un parti. Un juge qui reçoit les deux tiers de son traitement en obtenant sa retraite sur un certificat de médecin à l'effet qu'il est physiquement incapable de rester sur le banc, ne devrait pas avoir le droit de briguer le suffrage des électeurs, être élu au parlement et retirer, en outre de sa pension, l'indemnité sessionnelle de $2,500.

Sir Richard Cartwright déclare qu'un tel état de choses constitue un abus et le statut devrait être amendé. L'esprit de la loi ne peut sanctionner un tel état de choses.

Quant à la révision de la loi du service civil relativement à la retraite des employés, le gouvernement n'a pas l'intention de présenter un bill durant cette session et il ne peut parler pour l'avenir.

ANNONCES CLASSIFIEES

FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST



L'HERITIER D'HUMBERT II

par

KARL-HOSTAIN

No. 3

(Suite)

Seigneurs et paysans révoltés contre l'édit qui les livrait au roi de France, ressemblaient à un des orages violents qui se déchaînent parfois sur nos montagnes, brisant et saccageant tout sur leur parcours.

Debout, au milieu d'eux, le visage contracté, les yeux terribles, Eudès d'Albon les excitait de la voix et du geste.

Les gouverneurs de la province, influencés par lui, refusèrent de livrer leurs clefs au nouveau dauphin. C'est en vain que Charles de France, dans une assemblée de barons qui se tint à Grenoble, jura de nouveau, et de la façon la plus solennelle, de maintenir à jamais les droits du Dauphiné.

C'est en vain que par l'intermédiaire d'Amblard de Beaumont, ancien conseiller gagé de la Cour de France près d'Humbert II, il fit faire les offres les plus honorables et les plus avantageuses aux principaux révoltés.

Il se heurta à une résistance sauvage, doublée d'un désintéressement sublime; ces fiers montagnards avaient le caractère plus ferme que le fer de leur épée, et l'orgueil plus tenace que le granit de leur donjon.

Il fallut donc recourir au seul moyen de conciliation possible: faire revenir Humbert II

Ce prince sans états, retiré à Lyon dans une cellule de dominicain, reprit seul, et sous sa robe de moine, ce chemin parcouru quelques mois plus tôt, escorté de ce que le Dauphiné comptait de plus glorieux et de plus fidèle.

C'était au commencement de l'hiver 1349; les chemins disparaissaient sous une neige épaisse, et un vent violent faisait frémir les sapins des montagnes qui se brisaient parfois avec d'effroyables fracas. Des rocs entiers détachés de leur masse roulaient des hauteurs, détruisant les routes et les maisons.

Le prince avançait lentement, tantôt à dos de mulet, tantôt dans les voitures incommodes de l'époque.

Quand, après toutes les difficultés du voyage, il se retrouva de nouveau dans le palais de ses ancêtres, quand il revit devant lui ces montagnes sombres et perfides, mais si belles, si majestueuses sous leur manteau de neige, lorsqu'il entendit l'Isère rouler encore ses ondes noires sous ses fenêtres, le moine-dauphin comprit le sentiment d'amour patriotique et de fière indépendance qui faisait agir ses anciens vassaux, — au lieu de châtier, il pria.

Ses messages empreints d'une indicible bonté produisirent plus d'effet que les serments et les promesses. Peu à peu les esprits irrités se calmèrent, les rebelles se désunirent et les postes de Gap, Briançon, Embrun, commencèrent à s'entr'ouvrir devant le nouveau souverain.

Mais debout au pied de sa vieille tour, superbe de défi et d'audace, brandissant d'une main l'épée de Guigues VII, de l'autre le parchemin d'Humbert II, le comte Eudes appelait à la révolte ses voisins et ses vassaux. Comme jadis Bardonnenche il parcourait à pied les montagnes semées de précipices, proclamant la rébellion, et soulevant la haine contre le Dauphin.

Une armée vint se ranger sous ses ordres, et pendant que les seigneurs ses partisans achevaient de l'équiper, le Sire d'Albon passant une robe de moine par-dessus son armure afin de n'être pas arrêté par les soldats de Charles, prenait secrètement, à travers des dangers innombrables, la direction de Grenoble.

Humbert fuyant les souvenirs douloureux qu'éveillait en lui la vue de cette belle province trop facilement concédée, fuyant peut-être aussi les plaintes stériles de son peuple, était allé cacher, dans la vallée solitaire de la Chartreuse, près de Jean de Birel, son confident et son ami, les tortures nouvelles qui assaillaient son âme.

Eudes le savait, et songeant qu'il lui serait plus facile de forcer la porte d'un monastère que celle du palais de Charles de France, il s'en fût tout droit vers la Chartreuse.

Après trois jours de marche, il vit enfin poindre devant lui les clochetons pointus du monastère. La nuit tombait, une sorte de brouillard glacé montait de la vallée, autour du voyageur il n'y avait que silence et désolation. Toutes les montagnes disparaissaient sous la neige et le vieux Sire d'Albon se sentait presque effrayé devant cette nature morte et ce linceuil funèbre.

Soudain une cloche argentine tinta, dans le crépuscule. Du haut de sa monture le comte vit une procession de blancs fantômes traverser une cour intérieure pour se rendre à la chapelle.

Toute sa haine un instant apaisée par la lassitude physique se réveilla plus violente. Il dépouilla son froc de moine, en couvrit son cheval épuisé, et appuyé contre le montant de la poterne, il se prit à sonner avec rage.

—Que voulez-vous, messire, demanda une voix à l'intérieur.

—Le dauphin de Viennois se cache dans vos murs, dit le comte d'un ton bref, — je veux voir Humbert II, il y va de la ruine de votre monastère s'il refuse.

Le Frère eût un tressaillement et sa main laissa retomber le guichet.

Presque aussitôt la poterne roula sur ses gonds sonores. Mais à peine Eudes de Viennois, ayant attaché son cheval à l'anneau scellé dans l'auvent, en eut-il franchi le seuil, qu'il vit une seconde poterne plus épaisse encore se dresser devant lui.

—Entrez là, messire, dit le moine en ouvrant une porte latérale qui laissa voir une vaste salle entourée de grilles sombres, je vais avertir le prieur.

Et avant que le comte ait eu le temps de se reconnaître, la porte du parloir retombait sur lui et le moine disparaissait derrière la seconde enceinte.

C'était une vaste pièce ogivale, toute lambrissée de chêne, et meublée seulement de hauts sièges de bois finement sculptés par les mains habiles de quelques moines. Eudes se laissa tomber sur l'un d'eux et attendit longtemps.

Peu à peu, bien qu'il fût à peine quatre heures, la nuit envahit la salle, et dans cette paix mystérieuse du monastère, le comte put savourer tout à son aise et dans toute leur âpreté, ses projets de vengeance.

Soudain un bruit léger se fit entendre derrière la grille. Le sire aperçut, à la clarté fumeuse de deux flambeaux que portait un frère convers, une ombre mince et blanche qui s'avançait lentement vers lui.

—Je suis à vous, messire.

Eudes tressaillit à la vue de ce moine jeune encore, dont le beau visage diaphane portait une suprême empreinte de majesté calme, de souffrance, de bonté. Et contenant les paroles violentes qui lui montaient aux lèvres:

—Est-ce Monseigneur de Birel, général des Chartreux, que j'ai l'heur de voir?...

—Le moine inclina silencieusement la tête.

—Mon Père, reprit le comte, je suis venu vers vous à travers les précipices et les avalanches de nos montagnes, voyageant sans trève la nuit et le jour afin de voir Humbert II, car il y va de l'intérêt de notre pays.

Le général releva ses longues paupières frangées de cils bruns et arrêtant sur son visiteur le regard profond de ses yeux sombres:

Mon fils, Humbert II n'existe plus: à sa place il y a un moine qui prie et qui fait pénitence pour les erreurs de sa vie passée; de grâce, laissez les intérêts de la province aux mains de ceux qui ont accepté d'en devenir les souverains, et ne troublez pas inutilement, par les vains soucis de la terre, l'âme de celui qui est tout à Dieu.

D'un geste violent, Eudes se crispa aux grilles qui s'ébranlèrent sous ses doigts.

—Je veux voir Humbert II, cria-t-il avec force, dussé-je pour cela enfoncer les portes de ce couvent, et fouler sous les pas de mon cheval les robes de vos moines!...

Il était effrayant ainsi sous la clarté rouge des flambeaux, qui faisaient ressortir ses yeux ardents et l'étrange pâleur de son maigre visage.

—Je veux voir Humbert II, m'entendez-vous, mon Père???..

—Oui, répondit doucement le général, et moi, mon fils, je ne peux pas permettre qu'il vous voie dans l'état d'exaltation où vous êtes à cette heure.

—Ainsi, vous refusez?

—Je refuse, au nom du Dauphin, qui ayant fui sa capitale afin de ne plus entendre des plaintes inutiles, ne veut recevoir aucun de ses anciens vassaux.

—Monseigneur de Viennois ignore sans doute que celui qui sollicite cet honneur est son plus proche parent, dit le comte avec une ironie amère.

—Peut-être, messire, car il n'a point demandé votre nom.

—Je me nomme Eudes de Viennois, comte d'Albon, mon Père. Je suis le chef de la branche légitimée par Guigues VII, et en cédant, sans m'en parler, ses états au roi de France, Humbert a failli à son devoir envers la race de nos aïeux.

—Hélas! messire, dauphinois comme vous, plus désireux que vous de la prospérité de notre province, j'ai cependant conseillé au Dauphin le traité avec la France, parce que, comme ministre de paix, et fils de cette terre, j'aime mieux mon pays incorporé à une grande nation que de le voir décimé sans profit par ses propres enfants.

Soudain, un nom circula dans la foule. En même temps, tous les regards cherchèrent là-bas, au pied du trône, la silhouette de ce jeune prince, qui, par une ironie des destinées humaines, devait assister impuissant au décret de mort de sa lignée.

Un mouvement se fit dans la salle.

—"Guerre à outrance, disaient les preux. Honneur au fils de Guigues!"

Humbert pâlit. Debout en face de lui venait de se dresser son plus proche parent, celui que par un acte écrit de sa main il avait reconnu pour l'héritier de sa couronne, celui à qui revenait de droit l'apanage delphinal; Jehan d'Albon contempla longuement l'assemblée; une émotion étrange se lisait dans ses yeux. Un mot, un signe de sa main, et la révolte qui grondait dans les coeurs, allait se traduire en un suprême cri de triomphe, en une immense acclamation.

—Que va-t-il faire, songea le malheureux dauphin. Il sera l'élément de la discorde, car Eudes, le vieux sire orgueilleux et cruel ne me pardonnera point cette trahison!!... (Une sorte de remords tardif envahit cette âme scrupuleuse à ses heures, le souverain détourna la tête, affolé devant le danger.)

Une voix douce et sonore à la fois le fit tressaillir de nouveau, en même temps, un cri traversa la salle.

A genoux aux pieds du prince français son rival, l'héritier de Viennois venait d'anéantir par son serment de fidélité tous ses droits à la couronne d'Humbert II.

Chacun connaissait les prétentions du chef de la branche légitimée, et tout en déplorant de reconnaître comme souverain un prince issu de bâtardise, les fiers seigneurs, dans leur attachement farouche au sang de leurs dauphins, préféraient cependant l'obscur descendant de cette race à celui d'une race étrangère.

De plus, les incontestables qualités de noblesse et de bravoure qui distinguaient le jeune prince, les avaient disposés en sa faveur, et comme la nature humaine désire toujours ce qu'elle ne peut avoir, il en résultait que cet enfant reçut d'abord par eux avec une sorte de dédain traité pendant six ans avec une indifférence hautaine, devenait soudain pour eux un héros et une victime.

(Suite à la prochaine)

ENVOYEZ LE "COURRIER DE L'OUEST" A VOS AMIS.



Prière d'adresser toute communication concernant le Coin Féminin à Magali, Courrier de l'Ouest, Edmonton, Alta.

CHRONIQUE

L'HIVER S'EN VA

...Puis un soir, coloré de lumière rose, un souffle tiède passa, où l'on sentait comme de nostalgiques parfums d'un printemps quitté...

Et le soleil avait plongé déjà dans l'océan lointain, que le jour s'attardait encore en regrets attristés de la mort inéluctable...

Il semblait que la neige eut, sous des caresses moites, perdu soudain sa blancheur somptueuse.

La nappe, d'où montait, l'heure d'auparavant, une aveuglante clarté s'affaissait maintenant, en de longues traînées grises...

Un frisson d'eau courait sur la glace.... Et les femmes étaient lasses exquisement sous leurs fourrures.

Hiver qui s'atténue?... Printemps que l'on retrouve?...

Dans les lueurs rosées du couchant, les arbres profilaient l'énigme de leurs ramures sans bourgeons.

II

Les jupes tenues à deux mains, on demeure un instant penchée sur un pied, pas du tout décidée à quitter définitivement le point mi-solide où l'on cherche à conserver son centre de gravité—et sa dignité; l'autre pied, avec des caprices de pur-sang qui s'impatiente, s'avance, se retire, se cambre en une pose jolie mais si peu sûre! La main secoue un peu nerveusement les jupes qui n'en peuvent, mais, les pauvres! et donneraient beaucoup pour glisser sur un parquet lisse, au lieu d'être suspendues au-dessus de cet océan de boue.

Il faut pourtant traverser le bourbier pour atteindre le trottoir opposé.

On combine:

"Si je pose le pied ici, la flaque là-bas est trop large pour être franchie d'une seule fois; si je me résouds à faire une étape au milieu, certes je ne risque pas de me noyer, mais j'aurai de l'eau jusqu'aux chevilles et c'est pis! Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'eau, on abattrait un poteau télégraphique et l'on passerait?

Comme on recule devant une décision à prendre, les jupes toujours à deux mains, et toujours perchée au bord du trottoir, on a le temps de songer. N'avez-vous jamais espéré que le point noir qui s'en vient tout droit sur vous, s'évanouirait avant de vous atteindre? Par quel prodige? Qu'importe!

Et l'on reste là, béatement, à considérer cette eau, qui n'est plus de l'eau tant elle est épaisse, avec l'espoir naïf et inavoué qu'elle pourrait se retirer et nous laisser passer à pied sec. C'est le premier mouvement de la nature devant un obstacle quel qu'il soit. Le second est plus noble parfois. Au choc du point noir, l'énergie se réveille, les forces morales entrent en combat. On sort de la lutte victorieux ou vaincu: mais on a lutté...

Machinalement, les mains raffermissent leur étreinte, les doigts se crispent dans les plis, et l'on s'élance bravement, le coeur soulevé par le bruit gras de la vase qui retient la claque de caoutchouc et ébranle le talon de la bottine.

Et d'un!

Et l'on s'en va gaiement vers le bourbier prochain, en chantonnant, pour se donner du courage: Printemps, joli printemps!...

MAGALI.

PETIT COURRIER

PETIT COURRIER

Marguerite des B.—Votre lettre m'est parvenue alors que je commençais à m'inquiéter de votre long silence. Combien je désirais que les nouvelles fussent meilleures! Vous dites votre effroi de l'hiver, de l'isolement, avec des accents qui poignent. Votre printemps est tardif là-bas, ici nous jouissons d'une température délicieuse.

Comme toujours, votre confidence douloureuse m'a profondément touchée. Ecrivez-moi quelques mots de temps en temps, à la fin d'une journée plus dure, quand l'injustice vous semblera plus torturante encore. Pour vous venger de la petitesse de ces gens, vous avez le sentiment exact de votre supériorité, et c'est immense. Je vous donne un conseil d'orgueil, mais quand la barque s'en va à la dérive, n'est-il point permis de se cramponner à toutes les branches?

Gardez toujours à mon amie les sentiments affectueux que la lecture de son livre a éveillés dans votre âme compatissante. Son courage de grande chrétienne lui permet, seul, de supporter le poids de l'épreuve.

Donnez mes amitiés à cette amie dévouée que je remercie pour son bel attachement à la pauvre isolée. A vous, je souhaite le courage toujours et quand même—puisque le mot espoir est rayé à jamais....

Jeune amie. — Puisque vous me laissez le choix, je conserve l'ancien pseudo, il me permet de prendre des airs d'amie tout-à-fait vénérable, et je pourrais ainsi vous gronder plus librement la prochaine fois que vous viendrez me conter de telles folies. Pour aujourd'hui seulement, je serai toute miséricorde et indulgence, mais n'y revenez point!

Si vous devez vous tracer un programme? Oui, s'il est assez élastique pour vous permettre d'accorder le temps suffisant à l'imprévu qui vient sans cesse déranger nos projets. Seulement, méfiez-vous, s'il est trop élastique que toutes vos bonnes résolutions risquent fort de passer au travers.

Vous avez un bon petit coeur et vous saurez trouver des choses aimables à dire à cette pauvre voisine. La charité n'est point seulement faite d'aumônes matérielles.

Je puis vous recommander la "Femme Contemporaine," dont la note chrétienne et sérieuse plaira à votre aînée. Remerciez votre frère pour le bon souvenir conservé à la page féminine. Mes amitiés aux grandes et aux petites.

Cendrillon. — Pourquoi n'êtes-vous point entrée plus tôt?

Nous sommes très éloignées l'une de l'autre, mais est-ce une raison pour ne point nous entendre? Et à quoi servirait cette télégraphie sans fil: la sympathie? Pour moi, vous me plaisez tout plein et je vous accepte sans hésiter pour une des nôtres.

Le cadre de la page est trop étroit pour y faire entrer cette série d'articles, je le regrette vraiment.

Avoir la volonté d'accepter la pleine responsabilité de ses actes, ne point se dérober, c'est se mettre en garde contre la lâcheté de commettre ces petites actions basses si faciles à pardonner à soi-même. Ne laissez point vieillir ce malentendu; avouez crânement, et vous recouvrerez votre tranquilité. D'autant plus que vous faites une montagne d'une simple vétille. Est-ce entendu, Cendrillon amie?

Revenez bientôt me conter cette réconciliation.

Mlle D. — Je vous ai adressé ces renseignements directement. Pour éviter ce contre-temps, soyez très simple dans vos demandes.

On peut réformer son écriture comme on améliore son caractère: il suffit de vouloir et d'appuyer cette volonté d'un travail persévérant.

Ne vous inquiétez pas de ce petit inconvénient qui disparaîtra avec l'âge.

J'ai toujours dû plaisir à lire toutes les bonnes lettres de mes correspondantes. Au revoir.

Manitobaine. — Ne cherchez pas de raisons qui n'existent pas. Je vous promets un article sur le même sujet, mais attendez un peu. Pourquoi ne m'adresseriez-vous pas vos notes?

Le retour s'effectuera-t-il à l'époque que vous m'annonciez dernièrement? En ce cas avertissez-moi afin que je puisse faire coïncider les deux dates.

Merci pour tout ce que vous me dites d'aimable; croyez à la réciprocité de sympathie.

Eglantine. — Vous songerez encore au Coin, votre réinstallation étant terminée?

Bonnes amitiés.

MAGALI.

Conte du Premier Avril

Je suis un poisson merveilleux.
Je sais plus d'un conte joyeux,
Et il n'est point de par le monde,
De coeur humain que je ne sonde.
Même, il arrive que, souvent,
D'un secret, je fasse une histoire.
Mais on n'y croit pas... c'est notoire!
Autant en emporte le vent,
Cela, vraiment, peu vous importe.
Pourtant lisez ce que j'apporte...
C'est une histoire que je veux
Vous dire sur deux beaux yeux bleus...
...Un jour, Dieu créa les étoiles,
Et quand la nuit tendit ses voiles,
Il donna, dans le firmament,
A chacune un emplacement.
Plus tard, parmi les plus brillantes,
Il se trouva deux mécontentes.
Or, c'était deux petits amours
D'étoiles souriant toujours;
Deux gouttes d'infini très claires,
Dont les clartés étaient si chères,
Où, comme un reflet de bonheur,
Brillait tant d'exquise douceur
Qu'à les voir luire, ainsi, sans trève,
On oubliait son plus doux rêve;
Deux étranges perles d'azur;
Deux astres, enfin, tels, pour sûr,
Qu'au ciel, il n'en doit plus paraître.
Enfin, bref! Quoiqu'il en puisse être,
Nos rebelles—qu'on doit blâmer?
Au Très Haut s'en vinrent clamer
Trop vivement leur doléance.
Et Dieu, par tant d'outrecuidance
Atteint dans son autorité,
En fut fortement irrité.
Il eût tôt fait, dans sa colère,
De les chasser....
Ce fut sévère!...
....
Longtemps, à tort et à travers
Ils parcoururent l'univers.
Ils regrettaient déjà la voûte
Céleste lorsque sur leur route
Ils virent, certes, beaucoup mieux....
Nos deux astres, du haut des cieux
S'en vinrent, sous votre paupière,
Cacher leur beauté trop altière.
Depuis, que de coeurs malheureux!!
Car au fond de vos grands yeux bleus,
Voyant une étoile sourire,
Ils sentent, mais n'osent le dire—
Se fondre leurs rêves d'antan
Et naître un amour tout puissant,
Doux et pur, comme je l'atteste!
De vos beaux yeux l'azur céleste.

JULES DARX.

L'HERITIER D'HUMBERT II

Suite de la page 2.

Depuis qu'ils ne le craignaient plus, ils se prenaient à l'aimer et à le plaindre. A l'heure où les barons refusaient de se soumettre à un prince étranger, le fils d'Eudes devenait un chef de parti, un but de rébellion.

Ce fut donc avec une fureur mal contenue qu'ils virent sombrer leur unique espoir d'indépendance.

—Jehan d'Albon, héritier d'Humbert II, prêtant serment à celui qui le lésait à jamais du patrimoine de ses ancêtres. C'était honte et pitié vraiment.

Ils eurent un mouvement de mépris.

—Race abâtardie, faible et sans courage!

Jehan d'Albon redescendait lentement l'estrade, ses beaux cheveux tombaient en boucles sur son cou, sa figure fine et énergique, placée en pleine lumière accusait d'une manière frappante les traits saillants de sa ressemblance avec Humbert. Ce nez courbé en bec d'aigle, cette bouche mince au pli sévère, ces yeux profonds dont le regard sérieux en imposait aux foules, tout cela à défaut de parchemins eût fait reconnaître quel sang coulait dans les veines du jeune prince.

En le voyant si beau, si fier, si noble, en contemplant de leurs yeux dessillés, ce dauphin qu'ils n'eussent jamais osé espérer et qu'ils pouvaient rendre légitime, les seigneurs frémissants eurent un geste de suprême regret et l'un d'eux s'écria:

—Si tu n'avais pas juré, nous te faisions roi!...

Jehan laissa tomber sur l'orgueilleuse assemblée un regard très doux et dit simplement:

—Je suis vassal du fils de France.

Puis il se perdit dans la foule des écuyers...

Une souffrance infinie enveloppa l'âme d'Humbert, et s'approchant du dominicain qui priait tout bas, la tête inclinée, les mains perdues sous les manches de sa robe.

—Père, murmura-t-il, le Dauphiné n'a plus de prince, que l'Eglise compte un moine de plus!

(A suivre au prochain numéro.)

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tel. 1675.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adresses toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI, 1 AVRIL, 1909.

Une nouvelle loi des assurances

LE BILL FIELDING

Le Parlement fédéral étudie en ce moment un projet de loi de la plus haute importance. Le "bill" des assurances, présenté par le Ministre des finances, M. Fielding, est la conséquence de l'enquête récente du Gouvernement sur les compagnies d'assurance.

Nous ne saurions entrer ici dans les détails — encore incertains du reste — de la nouvelle loi. Nous désirons toutefois mentionner quelques-unes de ses clauses principales.

L'innovation la plus importante introduite par le "bill" Fielding, dans la constitution des compagnies d'assurances au Canada, innovation destinée à affecter notablement, sinon à révolutionner tout à fait leur mode d'administration, est la représentation des assurés dans le bureau de direction. A partir de 1911, les compagnies d'assurances seront régies par un bureau de direction composé de seize membres, dont huit désignés par les actionnaires, et huit élus pas les assurés. Ces directeurs seront nommés pour quatre ans, le bureau se renouvelant par moitié tous les deux ans. C'est dire que c'en est fait pour toujours des opérations louches ou douteuses, mises à jour lors des enquêtes, au Canada comme aux Etats-Unis. L'assurance aura désormais, par ses représentants, un contrôle direct, non seulement sur l'administration générale, mais encore sur le placement des fonds de la compagnie. Une autre protection pour l'assuré est la délimitation des valeurs dans lesquelles ces fonds pourront être engagés.

La loi oblige encore à des rapports trimestriels très complets, et faits sous serment; elle fixe des époques pour la déclaration des dividendes et le partage des profits; et accorde trente jours de grâce pour le paiement des primes. Enfin, une clause permet à l'assuré, sous certaines conditions, de faire revivre sa police, durant les trois années qui suivent son expiration.

Ces quelques aperçus suffisent à démontrer, sans le moindre doute, que le "bill" Fielding est tout à l'avantage des assurés, c'est-à-dire du public en général: aussi est-il éminemment populaire. Cette popularité même lui assure l'appui des deux Chambres, où l'on s'attend à le voir passer sans modification sensible, du moins dans ses grandes lignes. Ce sera un succès de plus pour l'hon M. Fielding.

Alberta et Saskatchewan

QUATRE ANS APRES

Lorsque l'on se rapporte à l'agitation qui s'est produite dans l'est du Canada, dans Ontario, surtout, en 1905, lorsque la charte constitutionnelle des deux nouvelles provinces a été élaborée à Ottawa, et que l'on voit aujourd'hui ces deux provinces, dans de nouvelles élections provinciales, maintenir au pouvoir par d'écrasantes majorités, les hommes et le parti qui ont accepté la responsabilité de ces chartes, on ne peut s'empêcher de reconnaître combien Sir Wilfrid avait correctement diagnostiqué ce qu'il fallait à ces nouvelles provinces.

Les cris de fureur des organes torys de Toronto et de London, les imprécations du fanatisme orangiste et anti-canadien-français, qui ont marqué l'inoubliable élection de London, au printemps de 1905, ne sont plus que de vagues réminiscences d'une éruption éphémère qui n'a laissé de traces nulle part.

Le développement intense des nouvelles provinces sous la constitution tant calomniée; les rapides progrès de leurs voies de communication, la prospérité, la paix et le contentement de leur population, qu'attestent les votes récents des électeurs, sont la condamnation la plus énergique possible des prétentions, des méthodes et de la politique des Borden, des Foster, des Sproule, des Hughes, qui ont fait une si violente campagne contre les bils d'autonomie.

La paix religieuse qui règne là-bas, l'absence de tout conflit de race, parmi une population si hétérogène, le fonctionnement harmonieux des lois scolaires, répondent victorieusement aux attaques des organes conservateurs de la province de Québec, contre le régime libéral des nouvelles constitutions.

Et les sinistres prédictions de M. Haultain, de M. Bennett, que les populations des nouvelles provinces allaient se soulever comme un seul homme, se réalisent; mais c'est pour acclamer Sir Wilfrid Laurier et sa politique!

"Le Canada."

Le C.P.R. et le G.T.P.

Le Canada a donné au Pacifique Canadien, en pur don:

$25,000,000 en argent, 25,000,000 d'acres de terre, $50,000,000 en tronçons de voie construits et prêts à exploiter.

Il a garanti l'intérêt à 3 p.c. pendant dix ans sur un capital de $65,000,000 d'actions.

Il lui a prêté, à 4 p.c. $22,500,000.

Voyons maintenant ce que le Canada a fait pour le Grand-Tronc-Pacifique.

Pas de subvention en argent.

Pas de subvention en terres.

Pas de tronçons de voie prêts à exploiter.

Il a garanti les deux tiers des obligations à émettre sur la section des Prairies, jusqu'à concurrence de $10,000 par mille et sur la section des Montagnes, sans limite fixe.

Aujourd'hui le Grand-Tronc-Pacifique demande à emprunter $10,000,000 à 4 p.c. avec la garantie de la compagnie du Grand-Tronc et avec hypothèque sur la section des Prairies.

Est-ce que le parti qui a si libéralement aidé le Pacifique Canadien avec les fonds, les voies ferrées et les terres du pays, pourrait s'objecter à ce que le Canada prête $10,000,000 au Grand-Tronc-Pacifique, aux conditions que nous venons de mentionner?

Pointes seches

La Chambre des Communes d'Angleterre vient d'adopter en seconde lecture un projet de loi donnant le droit de vote aux femmes. Ce projet n'ira pas plus loin à cette session-ci, et peut-être même se passera-t-il encore plusieurs années avant qu'il ne devienne loi, mais il finira sûrement par triompher: "ce que femme veut..."

Et pourquoi la femme ne voterait-elle pas? et au Canada aussi bien qu'en Angleterre. Elle vote bien dans plusieurs pays, en Norvège notamment et en Australie, ainsi que dans plusieurs états de l'Union américaine: et personne ne s'en plaint. La ville d'Edmonton elle-même s'en trouve-t-elle plus mal de ce qu'un certain nombre de femmes contribuent à élire ses édiles?

Courage, mesdames: vous voterez un jour. Mais, en attendant, de grâce, cessez vos tactiques de "suffragettes." Trève de parades, d'émeutes, de chaînes et de ballons!... Laissez aux hommes ces moyens surannés. Servez-vous des armes qui sont vôtres par excellence, l'intelligence et le coeur, et vous obtiendrez sûrement ce qui vous est dû.... et même davantage.

• • •

Les représentants du Manitoba au Parlement fédéral sont satisfaits de l'extension projetée de leur province vers la Baie d'Hudson, telle qu'adoptée à la dernière session. Mais Papa Roblin lui, n'est pas satisfait. Il demande toutes sortes de choses qu'il sait impossibles: histoire d'ennuyer le Gouvernement fédéral et de paraître faire du zèle dans l'intérêt de la Province. S'il pense accroître ainsi sa popularité locale, notre bon tory se met le doigt dans l'oeil jusqu'au coude.

• • •

L'intarissable Bennett inaugure son entrée dans l'arène politique et sa carrière de chef d'opposition par des attaques injustes contre Edmonton. Il débute mal, s'il a la moindre ambition de commander un jour dans la Capitale.

• • •

La ville de S..., dans l'état de New-York, où règnait depuis quelque temps la "prohibition" à outrance, vient de se déclarer en faveur de la réouverture du bar: les braves gens de S.... préfèrent "prendre un coup" ouvertement que d'en ingurgiter deux en cachette, ce dont il convient de les féliciter.

• • •

Le 'Star" de Montréal, organe conservateur, publiait, le lendemain des élections, un message télégraphique de son correspondant de Calgary déclarant que la campagne électorale dans l'Alberta avait été remarquablement honnête de la part des deux partis ("remarkably clean"). Voilà la sorte d'annonce qu'il faut à l'Ouest.

• • •

On annonce pour bientôt une grande convention des députés conservateurs au Parlement provincial, sans doute pour ratifier le choix, fait par le C. P. R., de l'intarissable Bennett comme chef de l'opposition.

• • •

Quelqu'un qui a eu bon nez de refuser la position honorifique de chef des conservateurs de la province d'Alberta, c'est M. M. S. McCarthy, député de Calgary au parlement fédéral.

Il eut probablement été dans la position de ce pauvre M. Tanner, le chef conservateur de la Nouvelle Ecosse, qui, après avoir résigné son siège à l'Assemblée provinciale, se trouve par terre, entre deux sièges perdus.

Le Philosophe de St-Albert

Lettre de l'abbe Berube

Montréal, 23 mars 1909.

A M. le directeur du
"Courrier de l'Ouest."

Monsieur le directeur,

La "Presse" d'hier a reproduit l'appel du Rév. P. Gravel, missionnaire colonisateur du sud de la Saskatchewan. Je suis heureux d'unir ma voix à la sienne. Le rédacteur de la "Presse" ajoutait quelques remarques judicieuses où, avec nous, il regrette le petit nombre de nos compatriotes dans les riches plaines de l'Ouest.

Sans doute, il n'est que trop vrai de dire que des fausses représentations sur la qualité du sol, la situation qui attend nos compatriotes là-bas, leur ont barré le chemin vers cette riche contrée. Mais, est-il trop tard pour agir? Je ne le crois pas. Les nôtres sont déjà 80,000 dans les provinces de l'Ouest: en y dirigeant ceux des Canadiens-français qui reviennent des Etats-Unis, comme aussi ceux qui se proposent de sortir de cette province, il serait relativement facile de doubler ce nombre. Puis l'on pourrait être sans crainte sur le sort de ce noyau de vaillants. Les 70,000 Français restés au Canada lors de la cession du pays ne sont-ils pas devenus trois millions? La race forte et vivace qui a accompli ce prodige sur le sol de l'Amérique n'a pas dit son dernier mot.

J'arrive d'un rapide voyage à travers les Etats de la Nouvelle-Angleterre; qu'il est triste de voir tant des nôtres entassés dans les filatures de coton! Leur position est des plus pénibles. Par un travail ardu de onze heures par jour, ils gagnent juste de quoi vivre au jour le jour.

Arrive un chômage forcé, comme l'année dernière, c'est la misère. Nobles compatriotes, vous pourriez faire infiniment mieux que cela. M. l'abbé Gravel vous convie à venir vous emparer d'une des magnifiques terres du sud de la Saskatchewan. Je puis vous en dire autant du centre et du nord de la même province. Il y a là des millions d'acres de terre qui vous attendent. Le gouvernement canadien vous les offre gratuitement. Combien différente de la vôtre est la position de vos frères qui s'y sont déjà établis! Propriétaires d'une belle et bonne terre, ils sont leurs propres maîtres. La plupart d'entre eux valent déjà de cinq à dix mille dollars. Plusieurs en valent vingt à vingt-cinq mille. Et ils ont la légitime satisfaction d'être sur le sol canadien, desservis par un clergé canadien, ayant à leur disposition des écoles catholiques et françaises.

Dans notre chère province de Québec, il est consolant de constater le mouvement de colonisation qui bat son plein. Monseigneur Latulippe, aidé d'énergiques collaborateurs, tels que l'abbé Corbeil, curé de La Tuque, et autres, fait des merveilles de vaillance et de générosité. Honneur à eux! Qu'ils réussissent à établir de nombreux fils de cultivateurs dans les bonnes régions du Témiscamingue, nos voeux et nos meilleurs souhaits les suivent.

Mais, il est à présumer que tous ne les suivront dans ces régions boisées: à ceux donc de nos compatriotes de la province de Québec, à qui la vie de défricheur répugnerait trop, nous disons: Venez dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, nous vous y mettrons en possession d'une terre toute faite. Vous n'aurez qu'à labourer. Dans trois ou quatre ans, vous serez indépendant. Mais on nous dit: Il faut beaucoup de capital pour réussir sur les terres de prairie. Ceci n'est pas exact. Les garçons qui n'ont rien que leurs bras vigoureux et leur énergie peuvent très bien réussir. Quant aux pères de nombreuses familles, il leur faudrait de cinq cents à mille dollars pour se procurer de suite des animaux et instruments indispensables à toute exploitation agricole.

Vous le voyez donc, nous faisons des voeux sincères pour le succès de la colonisation dans la province de Québec; mais en même temps nous désirerions que les nôtres prissent leur part légitime des riches prairies de l'Ouest. Ceci fait, notre beau pays ne s'en porterait que mieux et la province-mère de Québec n'aurait qu'à y gagner.

A. P. BERUBE, Ptre.

Un don de Lord Strathcona

Au cours d'une des séances de la semaine dernière, lecture a été faite par Sir Frédérick Borden d'une lettre de Lord Strathcona, dans laquelle le Haut Commissaire canadien à Londres félicite le ministre de la milice sur l'enseignement militaire qui se donne actuellement dans maintes écoles du Canada et offre la somme de $250,000 pour promouvoir cet enseignement. Lord Strathcona suggère la création d'un bureau exécutif quelconque, qui avec le ministre de la milice comme président et les ministres d'éducation des diverses provinces comme vice-présidents et quelques officiers militaires, s'occuperaient de la gestion du revenu annuel de $10,000 que rapportera le fonds de $250,000. L'ambition de Lord Strathcona n'est pas tant de développer les muscles de la jeune génération et de l'initier à l'art militaire que de lui inculquer un patriotisme vigoureux.

Inutile de dire que Sir Frederick Borden après réception de la lettre de Lord Strathcona a télégraphié à celui-ci pour accepter son offre et le remercier. Le projet sera appelé: "Le dépôt de Lord Strathcona pour l'encouragement de la culture physique et militaire dans les écoles publiques." Lord Grey sera le patron de l'entreprise et Sir Wilfrid Laurier le vice-patron.

Le premier ministre et le chef de l'opposition ont tous deux approuvé chaleureusement Lord Strathcona, et à l'unanimité la Chambre lui a voté une motion de remerciements.

VENTE JUDICIAIRE DE TERRE PRES DE LEGAL

En exécution d'un jugement et de l'ordre final de vente, il sera vendu avec l'approbation du Juge de la Cour Suprême, par J. H. Reid, Encanteur, aux salles de vente de Mitchell & Reid, 810 ave Jasper, Edmonton, le 13 avril, à 2 heures de l'après-midi, en un lot, le N.-O. quart de section 30, Township 57, Rang 23, Ouest du 4ième Méridien, Province d'Alberta.

Cette terre est situé à environ 6 milles de Legal et à 2 milles et demi d'une école publique et consiste en 160 acres plus ou moins. Environ 15 acres sont sous culture, 115 acres consiste en terre labourable non-cassée. 30 acres de ladite terre sont en foin excellent sauf une partie basse et marécageuse. 15 acres sont entourés avec poteaux et perches d'épinette rouge. Le sol consiste en une bonne terre glaise de deux pieds d'épaisseur. Les batisses sur la dite terre consistent en une maison de troncs d'épinette de 25x25 pieds, poulailler en bois rond et autre batisse en bois rond également de 10x12 pieds. Il y a deux puits et un creek sur la terre.

La propriété en vente sur la mise à prix de $1,150.00.

L'acheteur doit déposer aussitôt après la vente un montant de 10 p.c. du prix d'achat, au solliciteur du vendeur, et sous 60 jours, une somme suffisante pour ne laisser dû que 40 p.c. du prix d'achat.

La dite balance de 40 p.c. peut être payée sous le dit délai de 60 jours, ou couverte par un mortgage, sur la dite terre, pris en faveur du demandeur payable en cinq versements annuels de plus l'intérêt, au taux de 8 p.c. par an, sera payé deux fois par an sur la balance encore due. Le mortgage comprendra les prévisions ordinaire et en cas de contestation celle-ci sera réglée par un juge.

Et sur un paiement ou exécution du mortgage, suivant le cas, l'acheteur entrera en possession de la terre.

Sous tous autres rapports, les termes et conditions de vente seront les conditions ordinaires de la Cour Suprême de l'Alberta.

Des renseignements détaillés peuvent être obtenus de M.M. EMERY, NEWELL & BOLTON, avocats, Edmonton, Alberta.



SOUMISSIONS

Pour fourniture de bœuf

Des soumissions sont demandées par le soussigné pour la fourniture de 30,000 lbs de bœuf, plus ou moins, à être livrées à l'agence indienne près de Stoney Plain entre le 3ième jour de mai prochain et le 31ième jour de mars 1910. Les livraisons devant être faites hedbomadairement et à raison d'environ six têtes par mois à partir du 3 mai prochain.

Des détails complémentaires peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Winterburn, Spruce Grove et Stony Plain, ou au bureau de l'Agent des Indiens à la Réserve de Enoch. Les soumissions seront closes le 5 avril prochain à midi.

J. A. MARKLE,
Inspecteur des Agences Indiennes,
Red Deer, Alta.



Ouverture de Terres réservées

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les terres du Dominion, vacantes et prenables dans les townships ci-après:

Townships	Range	Ouest du 4ème Méridien
57	9	"
58	9	"
57	10	"
58	10	"

jusqu'à présent considérés comme une réserve accordée au métis, seront ouvertes et aptes à être prises comme homesteads le, et après le 10ème jour d'avril 1909, à neuf heures du matin.

Les demandes seront acceptées, aux conditions ordinaires réglant les prises de homesteads, au bureau des terres du Dominion, à Edmonton, ou aux sous-agences, dans le district des terres d'Edmonton.

Les quarts de sections soumis aux privilèges des "squatters" seront réservés d'une entrée générale pendant dix jours supplémentaires à dater du jour de l'ouverture régulière inclus, de façon à donner à ces "squatters" l'occasion de venir faire enregistrer suivant la forme réglementaire, attesté par l'affidavit d'au moins deux témoins désintéressés—l'occupation de leur terre et les améliorations faites.

Seuls les squatters qui ont commencé leurs améliorations avant le 1er décembre 1908, recevront considération.

Les terres d'écoles et les terres de réserves indiennes situées sur ces townships ne sont pas ouvertes pour l'entrée.

Edmonton, 30 mars, 1909.

K.-W. MACKENZIE,
Agent des terres du Dominion.



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans,

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

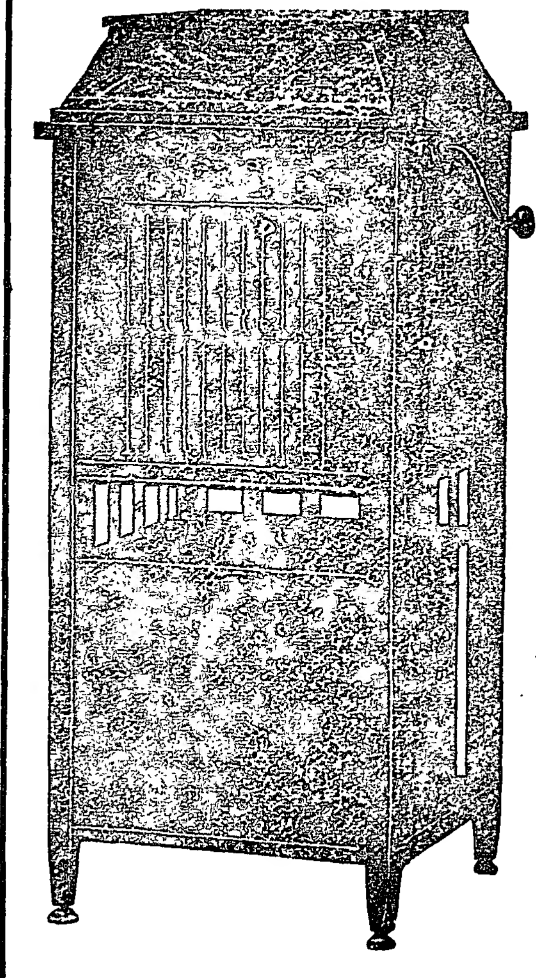
En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes:

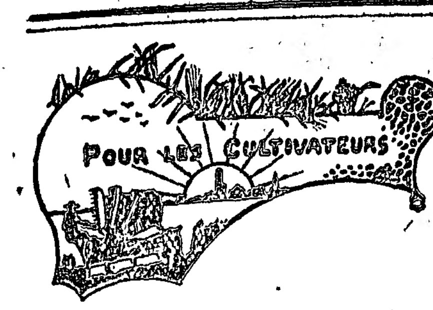
Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.







AVRIL SUR LA FERME

A cette époque de l'année il faut commencer à mettre tous les instruments en état. Les voitures, charrues, herses, etc. doivent être passées en revue et toutes les réparations nécessaires doivent être faites. Dans certains endroits de la province, vers la fin du mois on peut commencer à travailler aux clôtures. C'est le moment de tuer les porcs à bâcon, de vendre les animaux à l'engrais qui sont à point, de surveiller les vaches, les brebis et les truies qui vont mettre bas. C'est le bon moment d'acheter et de préparer tous ses grains de semence. Ne pas regarder au prix pour se procurer de la bonne semence.

ANIMAUX A L'ENGRAIS

Il ne faut encore rien changer pendant le mois à la nourriture d'hiver, et les soins à ces animaux doivent être à peu près les mêmes que durant le mois précédent. C'est pour cette époque qu'il faut réserver les betteraves qui ont eu le temps de bien mûrir dans les caves. Par cette maturation une partie de l'amidon se transforme en sucre et certains principes mauvais disparaissent plus ou moins en se transformant. C'est une bonne habitude de commencer l'hiver avec des navets et de l'ensilage et de le finir avec des betteraves.

Ne pas encore les sortir des étables.

LES VACHES LAITIERES

Les vaches laitières commencent à vêler à cette époque, et il faut les surveiller de près. N'exposez pas ces animaux au froid. Ne leur donnez pas immédiatement après le vêlage une nourriture trop substantielle. Donnez-là d'abord légère et augmentez-en la richesse petit à petit. Ceci pour éviter la fièvre de lait. Veillez à ce que leurs pis ne s'enflamment pas Ne leur donnez pas à boire de l'eau trop froide.

CHEVAUX

Il y a peu de chose à changer à ce qui a été dit pour le mois de mars. Cependant à ce temps de l'année les juments poulinières commencent à requérir quelques soins extra. Il est dangereux de les exposer aux mauvais chemins. On peut les faire travailler mais un peu moins dur. Elles ont besoin d'une nourriture substantielle et abondante si on veut que le poulain qu'elle portent soit fort et vigoureux. Les poulains pourront bientôt être mis dehors: on en profitera pour donner quelques leçons de dressage.

PORCS

Préparez-vous à la mise bas des truies. Pour cela nettoyez à fond leur loge et n'y laissez que très peu de litière, sans cela les petits seraient exposés à être étouffés à leur naissance. La propreté est encore plus nécessaire pour les petits porcs que pour les gros. Les gorets élevés dans la malpropreté contractent des maladies dont ils meurent rapidement, en particulier la gale. Après la mise bas on commence à donner à la truie une nourriture légère dont on augmente ensuite progressivement la richesse au fur et à mesure qu'il faut plus de lait aux petits. Clouez dans ces loges, tout le long des murs et à leur base une planche inclinée comme un petit toit tout en laissant un vide suffisant en dessous pour que les petits y puissent trouver un refuge. Les truies, surtout si elles sont lourdes, aiment à s'appuyer contre quelque chose de dur en se couchant et sans cette planche, elles pourraient écraser les petits. Lorsqu'une truie est sur le point de mettre bas, ayez une corbeille dans laquelle vous placerez les petits aux fur et à mesure qu'ils naitront. Lorsqu'ils seront tous venus, vous les ferez têter, puis vous les remettrez dans la corbeille dans laquelle vous aurez mis de la paille hachée bien propre. Après cela, nettoyez complètement la loge, mettez-y une bonne litière de paille hachée et sèche, puis rendez les petits à leur mère. Surveillez-la de près dans la crainte qu'il ne lui prenne l'envie de les manger. Si vous avez eu le soin de briser les dents aux petits avant de les rendre à leur ... est bien rare qu'elle cherche à les détruire. On se sert pour cela d'une paire de pinces.

VOLAILLE

C'est pendant ce mois que les couveuses commencent à se montrer. Nous ne pouvons ici traiter la manière d'obtenir des couvées, le cadre de nos conseils ne nous le permettant pas. Nous renvoyons pour cela le lecteur aux articles spéciaux.

Les poules doivent être aussi bien nourries pendant ce mois que dans le reste de l'hiver.

DE LA TERRE POUR LES NOTRES

Nous lisons dans "La Presse" l'article suivant:

"Nous avons eu, samedi, la visite de M. l'abbé L. P. Gravel, de Moose Jaw, Saskatchewan, premier missionnaire colonisateur de la partie sud de la nouvelle province. Cet apôtre zélé nous a donné des renseignements intéressants sur la colonisation dans cette partie du pays et plus particulièrement sur les centres canadiens-français qui se sont formés depuis une couple d'années, grâce à son initiative et à son travail incessant.

"Nos compatriotes des Etats-Unis ont non seulement compris l'appel qui leur était fait, mais aussi l'avantage qu'il y avait pour eux de revenir dans leur patrie et de s'emparer du sol encore vierge, de l'Ouest. En deux ans, l'abbé Gravel a ouvert les endroits suivants à la colonisation: Gravelbourg, qui compte aujourd'hui 250 familles canadiennes-françaises; Laflèche, 70 familles; Meyronne, 50 familles françaises; Courval, 20 familles; Notre-Dame d'Auvergne, 100 familles; Les Cyprès et Valroy, avec plusieurs familles canadiennes-françaises, belges et françaises.

"Toutes ces nouvelles localités sont situées entre la ligne du Soo, la ligne principale du Pacifique, les limites de l'Alberta et celles du Montana. Elles comprennent les rangs 4 à 20 des cantons 6 à 11 inclusivement. Le sol y est fertile, l'eau abondante, le chemin de fer à proximité et un embranchement traversera ces cantons dans un temps très rapproché. Déjà 6 milles sont construits. On trouve du charbon et du bois à quelques milles de là. Le premier se vend seulement 50 sous la tonne.

"Comme preuve de la qualité et de la valeur des terres dans cette partie, M. Gravel a dit que le 21 décembre dernier les concessions gratuites étaient au nombre de 730. Il en reste encore un bon nombre et les nôtres sont priés de profiter de l'aubaine. Les américains ont bien compris la valeur de la région, car ils s'empressent de s'inscrire au bureau de Moose Jaw.

"M. l'abbé Gravel part aujourd'hui pour l'ouest où il séjournera l'été. Il sera à la disposition de ses compatriotes. Il se retirera au No 50 rue Hochelaga, Moose Jaw."

AGRICULTURE ET COLONISATION

Nous nous plaisons à relever les paroles suivantes, qu'a prononcées M. Carbonneau, dans son discours sur l'adresse, au parlement de Québec:

"Je crois pour ma part, dit-il, avec l'expérience que j'ai acquise, que le problème de la colonisation n'est pas aussi difficile à résoudre qu'on le pense. Il faut d'abord mettre de côté les exagérations. La colonisation ne peut être prospère que si l'agriculture est prospère, et si le mouvement colonisateur a augmenté surtout depuis 1896; cela est dû au fait que la prospérité générale du pays s'étant étendue à l'agriculture, il a été trouvé avantageux d'ouvrir des terres à la culture profitable, et si demain l'agriculture cessait d'être profitable, le nombre des colons diminuerait.

Paroles sages autant que vraies! Rendons l'agriculture prospère d'abord, faisons-la aimer par notre population. Que les fils des cultivateurs cherchent dans la profession de leur père, celle qui fera leur bonheur.

Que toutes les personnes instruites se tendent la main pour aider le cultivateur, pour étudier avec lui les problèmes qui intéressent sa profession.

Hélas, de nos jours encore, malheureusement, le cultivateur ne reçoit pas suffisamment l'encouragement qu'il mérite.

Aidons-le donc. Un des meilleurs moyens d'activer le progrès, est sans contredit le développement de l'enseignement agricole. Là gît la solution de ce problème d'intérêt **national.**

Sans doute nous avons fait des progrès; mais qu'est-ce en comparaison du chemin qui nous reste encore à parcourir?

N'hésitons pas à dépenser quelque argent pour la diffusion de l'enseignement agricole: c'est le plus sûr et le plus avantageux des placements. C'est en même temps un acte de bon patriote, car de la culture rationnelle dépend, et—dans un avenir rapproché—dépendra plus encore la prospérité de la colonisation, et, partant, du pays tout entier.

CORRESPONDANCE

Parlons français à la maison

Rivière-qui-Barre, mars, 1909.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis que j'habite l'Alberta, j'ai souvent constaté, et avec chagrin, que les Canadiens-français semblent oublier que la langue de la "douce France" est au moins aussi belle que celle de la fière Albion.

Pourquoi donc certains Canadiens-français s'efforcent-ils toujours de parler l'anglais dans leur maison, et dans leurs rapports avec leurs compatriotes? Qu'ils méditent ces quelques lignes parues dans une revue canadienne, dignes d'être citées dans votre excellent journal

"Aux Etats-Unis, comme en Canada, un compatriote célibataire ou un père de famille, s'il tient à sa langue, ne doit pas parler anglais dans sa maison, et dans ses rapports avec ceux de sa nationalité; surtout il s'efforcera de développer chez ses enfants le goût d'apprendre le français. Agir autrement, c'est faire preuve de manque du sentiment de la dignité de soi-même et de sa race.

"Un vrai Canadien-français ne devrait jamais dire:

"Dans ce pays, comme aux Etats-Unis on n'a besoin que de la langue anglaise, et mes enfants n'en parleront pas d'autre...."

Une telle manière de penser, et de parler, dénote tout simplement un lacune importante dans le coeur: l'absence de patriotisme, et dans l'esprit une autre lacune non moins importante: l'absence de jugement.

Châteaubriand a eu bien raison de dire: "Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse pas obliquer la droiture du coeur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice."

Pour de tels Canadiens-français, trahir la patrie et la nationalité, voilà le vice détestable, Ils sont loin de s'imaginer que dans l'intelligence, la base primordiale c'est le bon sens et que dans le coeur la platitude ou la bassesse, c'est la dégradation. On ne saurait trop engager ces malheureux compatriotes à porter haut le coeur et à garder un peu de sens commun dans leur tête. Vous me répondrez: à quoi sert de chercher à les convertir; nous avons des discussions avec eux, et toutes nos tentatives ont été vaines, ils sont aussi réfractaires à la clarté du raisonnement qu'une plaque de fer aux rayons du soleil.

Oui, c'est vrai, jusqu'à aujourd'hui: mais ils ont l'esprit d'autant moins fort qu'ils connaissent moins leur faiblesse.

C'est par la patience que l'on vient à bout de tout. A l'égard de ces personnes il faut procéder avec circonspection et douceur.

Expliquons-leur qu'aux Etats-Unis et dans notre beau Canada on a tout avantage à parler la langue française, que les Américains et les Anglais seraient si heureux de savoir, et dont les premiers, ils sentent la nécessité partout; montrons leur qu'il est plus noble de parler deux ou plusieurs langues qu'une seule; ne cessons pas d'insister sur les qualités éminentes et la supériorité d'une langue qui provoque l'admiration de tous les peuples civilisés.

Veuillez agréer, etc.,

Votre correspondant,

J.-O.-M. LEGAULT.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE

Les personnes dont les noms suivent sont priées de faire connaître leur adresse au Consulat-Général de France, à Montréal.

Georges Ancelin, Louis Avenel, Yves Biller, Pierre Berthollet, Gaston Frédéric Blanchy, Arthur Chaplain, Jean L. Chinq, Maurice Constant, Léon Courteille, Alexis Michel, Joseph Dequier, Marie François Dubois, Jean P. Genty, Pierre M. L. Giraud, Albert François Graffin, Lucien Grainet, **Joseph Marie** Hamon, L. J. Kochler, Albert Marie Elie de Lanlay, Jean Bte Lebasque, Corentin Le Menu, Félix Lemoine, Antonin Marron, Victor Eugène Monnet, François Morin, Victor M. Perrot, Pierre Petit, Jean M. Poliquin, Georges J. Prévost, Eustache Quebre dit Charron, Victor Marie Camille Camille Rocquin, Pierre Simmonot, Famille Oisel, Auguste Célestin Olivier, Hugennec, Mme Humbert née Vernhes, Auzeby, Louis Crusillat, Marcel Armand Soudet.

UN MANIFESTE PONTIFICAL

Rome. — La publication officielle du Saint-Siège intitulée: "Acta Pii Decimi Pontificis Maximi," contient un certain nombre de dispositions spéciales relatives à la vacance du Saint-Siège et à l'élection du pape. L'une des plus importantes a trait au droit de "veto" accordé à quelques puissances civiles pour l'élection des cardinaux au pontificat. On se rappelle quels incidents furent soulevés lors du conclave qui suivit la mort de Léon XIII, par le "veto" opposé par l'Autriche à l'élection du cardinal Rampolla.

"C'est pourquoi, dit le récent manifeste pontifical, en vertu de la sainte obéissance, sous la menace du jugement de Dieu, et sous peine de l'excommunication "latae sententiae" spécialement réservée au futur pontife, nous défendons à tous et à chacun des cardinaux de la Sainte Eglise romaine, soit actuels, soit futurs, et parallèlement au secrétaire du Sacré Collège des cardinaux et à tous autres, qui ont une partie dans le conclave, d'accepter sous n'importe quel prétexte de n'importe quel pouvoir civil la charge de proposer le "veto," ou l'exclusion même sous la forme d'un simple désir."

Le Costume Féminin il y a Quatre Mille ans

M. Jules Bois est un homme heureux; il vient de faire représenter à la Comédie-Française la "Furie" qui contient de bien dramatiques vers et "d'étranges costumes" ,ajoutent les critiques. En effet, M. Jules Bois a bouleversé les idées que l'on se faisait sur le costume antique il y a quelque quatre mille ans. Fini, le péplum où se drapaient nos tragiques, en lançant de farouches imprécations! La faute en est à un archéologue anglais, M. Evans, qui, il y a quelque temps, exhumait à la blanche lumière du soleil de Crète, l'antique palais du roi Minos ,admirable monument d'une civilisation antérieure même à celle de la Grèce, où régna une dynastie contemporaine de l'auguste lignée égyptienne des Ramsés.

Or, H. Jules Bois, épris de réalisme ,nous a donné sur la scène de la Comédie-Française une réproduction exacte du costume féminin de cette époque, dont les fresques trouvées dans le palais de Minos, sont les échantillons.

Ces fresques de Knossos, comme on les appelle, sont vraiment d'une originalité surprenante, et lorsque les archéologues écartant la poussière des siècles accumulés mirent à jour les peintures murales du "Selamlik" ou sérail, le ciseau faillit leur tomber des mains tant fut grand leur étonnement. En effet, on s'était toujours imaginé le costume antique comme un vêtement sans couture et flottant, simple pièce d'étoffe enroulée autour du corps et retombant en molles draperies d'une majestueuse grâce. Les scuptures des temples grecs, les statues, les descriptions des livres, tout contribuait à nous donner une telle idée du costume antique, complété d'une coiffure de parfaite symétrie, en général, convenant à la régularité des traits classiques. Et voilà que sur les fresques de Knossos étaient représentées des femmes, dont les attitudes, le costume, la coiffure, la physionomie même, montraient les plus curieuses analogies avec celles de nos contemporaines.

Songez qu'il s'agit ici d'un peuple disparu avant la guerre de Troie, d'origines si reculées que ses noms historiques se confondent avec ceux de la mythologie, et vous concevrez aisément la stupéfaction des archéologues. Les doctes savants furent ahuris et, pour tout dire, quelque peu scandalisés par les détails de cet art inouï, qui prête aux plus savoureux commentaires

Qu'eût dit Racine, si on lui eût présenté sous ces traits authentiques, mais imprévus, l'image d'une contemporaine de Phèdre et de Pasiphaë? Ces mortelles, aimées des Dieux, ne voilaient pas leur beauté de la noble et pure ligne du vêtement antique. Leur costume, selon la mode moderne, se composait de deux pièces, corsage et jupe, comme il est facile de le distinguer d'après les fresques et les ciselures de certains bijoux. Leur corps présente l'étranglement caractéristique provoqué par le port du corset.

Entre autres trouvailles du même genre on découvrit la reproduction d'une très intéressante figure féminine représentant une danseuse aux lèvres vermeilles, la taille ceinte d'un galon d'or, et dont les brunes tresses volent au vent comme sous l'action d'une danse folle. On la dirait prête à saluer, la main sur son coeur, dans une attitude bien connue sur les scènes de nos "music-halls," avec le petite fossette qui sur la fresque primitive, se creuse gentiment au coin de sa bouche souriante. Des bandes de passementerie, peut-être des galons pailletés, ornent son corsage, à épaules longues, façonnées à petits plis, suivant encore une dernière mode.

La découverte de ces toilettes ultra-modernes n'a pas seulement laissé rêveurs les archéologues, M. Jules Bois en a profité pour brouiller les idées de la clientèle féminine venue applaudir sa "Furie," et qui devra désormais reléguer dans le domaine des légendes, le fameux péplum à l'antique.

SUZANNE CARON.

MARCHE D'EDMONTON.

No. 1 Northern	80c.
No. 2. "	77c.
No. 3. "	74c.
No. 4. "	72c.
No. 5 . "	63c.
No. 6. "	53c.
Avoine au minot	25 à 30c.
Avoine Blanche No. 2,	29c.
Avoine Blanche No 3,	28c.
Orge No. 3.	35c.
Orge No. 4.	33c.

PLACE DU MARCHE

Oeufs	55c.
Foin de marais	$6 à $10.
Foin de terre haute	$8. à $12.
Mil	$10 à $14.
Patates, au minot	45 à 60c.
Green feed, la tonne	$7. à $9.

ANIMAUX VIVANTS

Boeufs— la livre,	2¾ à 3c.
Vaches "	2¼ à 2¾c.
Veaux "	3 à 4c.
Porcs "	5½c.
Moutons "	4½ à 5½c.
Agneaux "	5 à 5½c.

VIANDE PREPAREE

Poulets du printemps	18 à 20c.
Boeuf —au quartier	6 à 7c
Porc	8 à 9c.
Agneau du printemps	$1.00 à $2.
Mouton	14 à 16c.
Veau	8 à 10c.
Filet de boeuf, la livre	15c.
Rôti " "	8 à12½c.
Porc la livre	12½ à 15c.
Mouton "	16 à20c.
Agneau "	18 à 22c.
Veau "	10 à 18c
Jambon "	18 à20c.
Lard "	20c.

VOLAILLES

Poules —à la livre	10 à 12½c.
Canard, la livre,	16 à 18c.
Dindes "	22 à 25c.

PRIX DIVERS AU DETAIL

Beurre de ferme	25 à 30c.
Beurre de beurrerie	35c.
Oeufs frais	35 à 40c.
Fromage la lb.	20c.
Patates au minot	60c.
Oignons, carottes et salades au paquet	5c.
Choux —à la livre	5c.
Céleri	12½ à 15c.
Oignons séchés, 4 lbs. pour	25c.
Pommes par caisse.	$2.00

CHRONIQUE LOCALE

Personnelles.

M. et Mme Durand-Daubin, de Moose Lake, sont de passage à Edmonton.

M. L. Garneau, de St-Paul des Métis et son fils, M. J. Garneau étaient en ville ces jours derniers.

M. et Mme L. Boudreau, de St-Albert, conviaient à dîner quelques amis d'Edmonton, dimanche dernier.

Lundi soir, M. et Mme C. H. Bélanger réunissaient quelques amis, en l'honneur de nos deux nouveaux députés canadiens-français MM. Lessard et Boudreau.

Ces derniers étaient à nouveau les hôtes, mardi soir, de M. et Mme O. Tessier.

M. H. A. Mackie, avocat, est parti pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

M. A. de Bernis est parti pour les Montagnes Rocheuses, la semaine dernière.

Plusieurs ouvriers l'accompagnent, qui doivent commencer les travaux préliminaires d'exploitation des terrains carbonifères considérables, possédés par un puissant syndicat, dont il fait partie.

Mardi matin, M. René Lemarchand est parti, en compagnie de M. H. Milton Martin, pour Camrose, ville naissante, où notre concitoyen possède de gros intérêts.

Dans une situation, qui la désigne comme centre important de chemins de fer, Camrose promet d'avoir un avenir superbe.

MM. St-Hilaire, de Brosseau, Ernest Cloutier, de Lafond, et Emile Cloutier, de St-Paul des Métis, étaient en ville la semaine dernière.

M. J. G. Turgeon, frère du Procureur-général, de la province de Saskatchewan est de séjour parmi nous.

Nous apprenons que M. René Lemarchand vient d'acquérir l'importante propriété, connue sous le nom de "Updown," située tout auprès du bloc Révillon Bros., coin de la Deuxième rue et l'avenue Victoria, à proximité de l'avenue Jasper.

L'achat de cette propriété, qui consiste en six lots et une grande maison; est un des plus importantes transactions immobilières de l'année.

Elections de l'Association St-Jean Baptiste

Nous attirons l'attention sur l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle de l'Association St-Jean Baptiste, d'Edmonton, qui aura lieu dimanche prochain, à la salle des conférences de l'Ecole Séparée. On y procèdera à l'élection du Bureau de Direction pour l'année courante.

Suivant les termes de la Constitution, peut être élu membre de l'Association, tout Canadien français, et tout étranger de langue française naturalisé Canadien, de religion catholique.

Les immigrants arrivent.

Avec le retour du beau temps, les colons commencent à affluer dans notre ville.

Durant la semaine dernière, il y a eu des arrivages quotidiens, et suivant les personnes chargées de recevoir les immigrants, ici, leur nombre va croître très rapidement.

Les premiers arrivés qui sont de diverses nationalités, Français, Belges, Anglais, Norvégiens, Américains, appartiennent tous à une classe très désirable, et pour la plupart sont en mesure de pourvoir, dès à présent, à leur installation sur des homesteads.

La totalité des colons de langue française va prendre des terres dans la région de St-Paul des Métis, Moose Lake, etc., où il y a de nombreux avantages d'établissement pour eux, tant au point de vue de l'excellence du sol, que de la présence d'un fort groupement de colons de leur nationalité.

C'est une excellente mesure de leur part qu'il convient d'encourager vivement.

Les conditions matérielles se sont beaucoup améliorées en ville depuis quelques mois et la demande de main d'oeuvre commence à se faire grande, de sorte que l'arrivée d'immigrants en quête de travail immédiat, n'est nullement à redouter.

Le département d'immigration, vient de faire ériger un batiment important en arrière du hall, situé près de la gare du C. N. R.; tout est prêt désormais pour accueillir une immigration, que nous désirons abondante et excellente.

La température.

Depuis près d'un mois nous jouissons ici d'une température véritablement délicieuse, et qui fait la surprise charmée de tous les étrangers qui nous arrivent.

Ce sont surtout nos compatriotes de la vieille province de Québec qui sont plongés dans la plus profonde stupéfaction, en se promenant au chaud soleil d'Alberta, dans nos rues presque complètement dépourvues de neige.

La plupart, imbus de légendes, arrivent croyant nous trouver encore au coeur de l'hiver, et leur surprise est amusante de constater que nous sommes en plein printemps.

En certaines parties du Sud les semences sont déjà terminées; partout ailleurs on s'y prépare activement.

Méditez ces lignes, compatriotes de l'Est.

Si vous désirez plaire à vos amis, offrez-leur une boîte de cigare LA PALMA.

Les plus jolies boîtes et les meilleurs cigares en vente.

Concours hippique de Calgary.

Le concours hippique de Calgary, qui se tiendra les 6, 7 et 8 avril à l'Auditorium Shermar et au parc Victoria, s'annonce comme un succès remarquable.

Un simple fait qui le prouve, est le nombre des enrégistrements de chevaux (550) comparé à celui du concours hippique de Winnipeg en 1908, (420).

Décidément l'Alberta devance ses rivales de l'Ouest.

Nos futures dépenses.

Les citoyens d'Edmonton, avec une confiance unanime dans l'avenir de leur ville, ont adopté la semaine dernière, par une grande majorité le projet des dépenses municipales pour l'année courante.

Ces dépenses s'élèvent à la somme de $752.000.

Voilà qui promet du travail pour les nouveaux venus.

NECROLOGIE

C'est avec regret que nous avons appris la mort, à l'âge de 68 ans, de Mme David Chevigny de la Chevrotière.

Elle était montée en charrette, depuis la Rivière Rouge, en 1880, avec le premier contingent de colons du district de St-Albert.

C'était une vraie descendante des vaillantes femmes des premiers colons canadiens, et nous saluons avec respect sa mémoire, qui demeurera celle d'une épouse et d'une mère modèle.

Elle est morte avec toute la résignation de la chrétienne qui va cueillir la récompense de ses travaux d'ici-bas.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'une grande affluence à la cathédrale, où l'absoute fut donnée par Sa Grandeur Mgr Legal.

La défunte laisse après elle, en outre d'une nombreuse famille, un mari, un frère et une soeur.

Nous offrons à ceux-ci nos condoléances très sincères.

UNE NOUVELLE INDUSTRIE POUR EDMONTON

Nous avons appris qu'un de nos compatriotes allait très prochainement ,avec l'appui de capitalistes locaux, lancer en notre ville une nouvelle industrie: celle des vitraux céramiques et émaux artistiques. Nous enregistrons cette nouvelle avec plaisir et souhaitons le succès le plus complet à cette entreprise.

Les spécimens échantillons et maquettes qui nous ont été soumis ne nous laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard. Nous pensons ne pas importuner nos lecteurs en leur en disant un mot.

L'emploi des vitraux se généralise de plus en plus; autrefois confinés à la décoration des Eglises et monuments, nous les voyons aujourd'hui placés partout, ils complètent admirablement toutes les décorations et donnent aux appartements un aspect gai et lumineux, les vitraux émaillés en raison de leur richesse de coloration, et de la latitude que ce mode de décoration laissa à l'artiste, permettent d'obtenir des effets vraiment merveilleux, ce sont des vitraux de ce genre qui ont été employés à la décoration des grands établissements parisiens: Café de la Paix, Riche, Paillard, Gares d'Orsay, P. L. M., Magasin Dufayel ,etc., etc.

L'usage du carreau de faïence se répand de plus en plus, ses applications sont si multiples et aident si puissamment à la décoration qu'il n'est plus un architecte vraiment de son temps qui n'en prévoit l'emploi dans ses devis.

Le carreau de faïence peut rivaliser avec les plus riches matériaux de décoration. Sa valeur artistique est telle que beaucoup de nos grands artistes contemporains n'hésitent pas à le décorer, nous connaissons des panneaux de Chéret, Groult, Chabas, Bertrand.

Ces qualités jointes à l'inaltérabilité absolue du produit le désignent tout particulièrement pour la décoration des monuments; il s'adapte aux décorations religieuses.

En raison de la rigueur de la température de notre contrée, la nécessité d'une habitation claire et gaie est plus grande que partout ailleurs; le bon goût et souci du confortable qui sont les caractéristiques de nos décorations intérieures ne pourront que gagner par l'adjonction des vitraux et céramiques artistiques.

Les commandes du matériel nécessaire à la fabrication, ayant été faites, nous espérons que dans deux mois nous aurons la satisfaction d'admirer les premiers vitraux et panneaux de céramique artistique exécutés à Edmonton.

UNE REPONSE

Edmonton, 31 mars, 1909.

Monsieur le directeur du "Courrier de l'Ouest," Edmonton.

Cher monsieur,

Veuillez avoir la bonté de donner l'hospitalité dans vos colonnes à ces quelques lignes:

Une certaine feuille de chou--éphémère et innommable—a publié, dans un de ses derniers numéros, quelque chose d'informe qu'on a affublé de l'allure poétique, et qu'on a voulu faire très injurieux à mon égard. A vrai dire, ce n'est ni vers, ni prose et c'est à peine français.

Qu'un pareil journal,—si journal il y a,—ait fait bon accueil à une semblable ordure, il n'y a là aucun étonnement à avoir, mais qu'un français ait osé concevoir une telle insanité, voilà qui est plus révoltant.

Je voulais répondre à ces sottes injures par le dédain et le silence. Mes amis pensent et me persuadent qu'un tel homme doit être montré du doigt et sa conduite flétrie publiquement.

Il dit que "je raconte toujours que je suis l'agent direct de tous les français—(je cite le texte en le rendant intelligible), mais je serais heureux que ce monsieur me prouve où et comment j'ai tenu de tels propos. Je n'agis et je n'ai agi qu'en mon nom personnel. Je ne me suis jamais caché, même momentanément sous un pseudonyme quelconque. Si mes compatriotes n'ont quelquesfois suivi, j'en ai été toujours très heureux. J'aurais été plus navré si je l'avais été par M. Barreyre.

Il me traite de "Brave Guignol." Mais c'est de la plaisanterie pure ou de l'inconscience de sa part. Et quelle est donc l'épithète qui lui conviendrait, à lui qui signe aujourd'hui "Un Canayen," alors qu'il faisait publier, il n'y a pas si longtemps, dans un journal de France, un article si diffamatoire contre le Canada et les Canadiens?

Il est vraiment penible pour le genre humain que cette espèce de calomniateurs puisse exister.

Ces sortes de gens, à qui incombent les plus basses et les plus louches besognes ne reculent devant rien quand il s'agit de salir, et ils ne savent même pas épargner l'honneur le plus digne et le plus sacré qui soit, de personnes dont la réputation est inattaquable. Par bonheur, les honnêtes gens ne peuvent pas être éclaboussés par ces calomnies, dont tout le monde a déjà fait bonne justice.

"Sois poli" me dit-il! Il est vraiment étrange de retrouver ces mots sous la plume de l'homme le plus grossier, au su de tous ceux qui le connaissent; d'un homme qui a toujours une ordure ou une calomnie à la bouche.

Il ferait mieux, lui qui veut mener les autres à l'école, d'y aller lui-même, non seulement pour y apprendre son français, mais pour y apprendre à peser ses paroles afin, quand il veut lancer une infamie de prendre garde qu'elle n'aille pas salir d'honnêtes gens que rien ne désignait à sa perfidie, qui, elle "sèche au soleil" de son envieuse goujaterie.

Sans entrer dans d'autres détails, il me suffira, pour flétrir un tel homme, de rapporter ici les propos tenus par ce monsieur.

Dans le but de s'excuser, honteux, ne sachant comment expliquer son inconcevable mauvaise action (il n'y a pas d'autre mot pour désigner cela) il avoue, cyniquement, avec le rire fourbe qui le caractérise, "qu'il a été payé."

En disant cela, il se juge lui-même.

Un tel aveu, fait sans que seulement on le lui demande, prouve surabondamment combien peu est élevé le niveau de sa moralité.

Recevez, monsieur, avec mes remerciements, mes sincères salutations,

G. LE BRETON.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE D'EDMONTON.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article "8" de la constitution, que l'assemblée générale annuelle de l'Association, pour l'élection du nouveau Bureau de Direction, aura lieu le dimanche, 4 avril 1909, à trois heures de l'après-midi, à l'Ecole Séparée, Troisième rue.

Tous les membres de l'Association sont instamment priés d'y assister.

Edmonton, 22 mars, 1909.

Le Secrétaire,
LOUIS MADORE.

UN NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un roman très intéressant,. Oeuvre très délicate, d'un romancier de talent, nous croyons pouvoir affirmer que ce nouveau feuilleton aura un grand succès auprès de nos aimables lectrices et de nos lecteurs.

LE SUCCES APPELLE LE SUCCES

Etant donné le grand nombre de Pianos Nordheimer vendus récemment en Alberta et Saskatchewan, en échange, pour la plus grande partie, de pianos et d'orgues d'occasion, beaucoup de ceux-ci, des meilleures marques, seront vendus à des prix exceptionnels.

Orgues des marques Karn, Bell, Dominion, Thomas, Doherty, etc. de $45 à $85 chaque.

Pianos des marques Dunham, N.Y., Heintzman, Baus & Co., N.Y., Haines, etc., de $235 à $350.

Détails et listes envoyés sur demande.

George H. Suckling, représentant pour l'Alberta des pianos: Nordheimer, Toronto; Steinway, New-York; Haines Bros., New-York et Toronto.

Catalogues sur demande.

Entrepôts d'Edmonton, 612 Deuxième rue, en face du patinoir.